



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 20 juin 2012

Ministère de l'écologie, du développement durable,
et de l'énergie
M. Jean-François Monteils – Secrétaire général
Tour Pascal A
92055 La Défense

Objet : Demande d'audience concernant le régime indemnitaire des OP et OPa des ports décentralisés

Monsieur le Secrétaire Général,

Le décret N°2008-886 du 2 septembre 2008 a institué au profit des Officiers de port et des Officiers de port adjoints, un régime indemnitaire pour l'exercice de leurs fonctions dans les ports décentralisés.

Dans le cadre des mesures catégorielles pour l'année 2012, les Officiers de port et les Officiers de port adjoints affectés dans les ports décentralisés sont consternés d'apprendre que l'administration attribue une nette augmentation de la prime de service et de sujétion, uniquement au bénéfice des Officiers de port et des Officiers de port adjoints du port de Calais sans prendre en compte les revendications des Officiers de port et des Officiers de port adjoints des autres ports décentralisés. Cette discrimination entre personnel de mêmes corps de la fonction publique d'Etat est très mal ressentie au sein de la profession sachant que la charge fonctionnelle de travail pour ces personnels a été alourdie ces dernières années par la mise en application de textes règlementaires européens (trois paquets ERIKA), l'application des mesures ISPS et déchets ainsi que la mise en œuvre des applications informatiques.

Depuis sa mise en place, ce texte n'a aucunement été réexaminé dans son ensemble et pour ne pas mépriser les Officiers de port et les Officiers de port adjoints des ports décentralisés des catégories 2, 3 et 4 qui sont réellement devenus des laissés pour compte dans ce domaine, notre organisation syndicale vous prie de bien vouloir organiser rapidement une réunion de travail spécifique afin de définir un accord de méthode et un calendrier qui prendra en compte la valorisation indemnitaire des Officiers de port et des Officiers de port adjoints des ports décentralisés des catégories 2, 3 et 4.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Secrétaire Général de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech'.

Jean-Marie Rech
Secrétaire général de la FNEE-CGT